

Affaire suivie par : Julia MARTRET  
Tél. : 03 26 70 81 92  
Mèl. : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)

Réf. :2022-~~10-02~~

**Demande d'autorisation environnementale  
concernant la création d'une nouvelle plateforme logistique dans la ZAC n°1 de l'aéroport Paris-  
Vatry sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée.  
présentée par la Société ARROW VATRY LAND**

**RAPPORT FIN DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**1-Historique :**

L'entreprise ARROW VATRY LAND SNC a déposé au guichet unique de la Direction départementale des territoires de la Marne le 29 juillet 2021, une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'une nouvelle plateforme logistique dans la ZAC n°1 de l'aéroport Paris-Vatry sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé complet le 29 juillet 2021.

Après analyse du dossier par l'inspection des installations classées et les services énumérés ci-dessous, le dossier de demande a été jugé complet et régulier. Celui-ci comporte l'ensemble des éléments pour en permettre l'examen.

Il s'appuie sur les contributions des services suivants recueillies pendant la phase d'examen de la demande la DRAC, l'ARS, la DGAC, le SDIS qui ont émis un avis favorable.

S'agissant d'une demande d'autorisation avec étude d'incidence, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, une annonce est parue dans les journaux d'annonces légales, Matot Braine le lundi 20 juin 2022 et La Marne Agricole le vendredi 24 juin 2022.

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R.123-8 et R.123-46, une participation du public par voie électronique a été ouverte du lundi 11 juillet 2022 au jeudi 11 août 2022 inclus, sur la demande présentée par la société Entreprise ARROW VATRY LAND SNC, dont le siège social est situé 134 Boulevard Haussmann 75 008 PARIS 08, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de créer une nouvelle plateforme logistique dans la ZAC n°1 de l'aéroport Paris-Vatry sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée

**2 Modalités de la consultation :**

Le dossier comprenant la description du projet, la localisation, l'étude d'incidence, l'étude de dangers, les plans, la capacité et les garanties financières a été mis à disposition du public pour consultation, les observations et propositions du public pouvaient être déposées sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marne.gouv.fr>.

Le dossier de consultation pouvait également être, à la demande, mis à disposition du public sur support papier à l'adresse suivante : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – 51 000 Châlons-en-Champagne.

Pendant toute la durée de la participation au public, le public a pu adresser ses observations ou questions à l'adresse mail suivante : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr) ou sous format papier à : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60 554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex durant toute la durée de la consultation soit du lundi 13 décembre 2021 au mardi 11 janvier 2022.

#### **6- Observation du public :**

Pendant la durée de la consultation du public par voie électronique du 11 juillet 2022 au 11 août 2022, la Direction départementale des territoires de la Marne n'a recueilli aucune observation.

Châlons-en-Champagne, le **23 SEP. 2022**

La Directrice départementale des territoires

  
**Catherine ROGY**